
ments et la diminution du climat de confiance internationale. Lorsque le respect des accords est mis en doute et que les dispositions de vérification sont inadéquates, c'est tout le processus du contrôle des armements et du désarmement qui s'enraye et ce, à cause, en grande partie, de la diminution inévitable du climat de confiance. C'est pourquoi je m'impatiente lorsque j'entends dire que cette préoccupation pour la vérification n'est guère qu'une tactique obstructionniste ou qu'elle " fait le jeu des Américains ". Le gouvernement est bien convaincu que le contrôle des armements et le désarmement constituent l'instrument d'une politique de sécurité. Aussi continuera-t-il à mettre l'accent sur la vérification, comme le démontrent l'allocution du premier ministre à la première Session extraordinaire des Nations Unies, le Discours du trône d'il y a deux ans et, pourrais-je ajouter, le Document final de la première Session extraordinaire.

Le rôle du Canada

En soulignant les aspects pratiques de la vérification et en appliquant ses compétences acquises dans d'autres domaines aux questions de contrôle des armements et de désarmement, le Canada a pu jouer un rôle positif dans le passé, rôle qu'il pourra poursuivre à l'avenir. Sa politique de non-prolifération et de garanties en fait un chef de file dans cet important aspect de la mise en place progressive d'un régime de non-prolifération efficace, ce qui constitue l'une des priorités de notre politique de contrôle des armements et de désarmement.

L'Échange international de données sismiques est une autre activité à laquelle le Canada participe depuis quelques années. J'espère que le projet permettra d'atteindre rapidement l'objectif d'une interdiction complète des essais, et que le Canada y participera de plain-pied.

Vous avez également entendu parler des contributions que le Canada a apportées aux questions difficiles entourant la vérification d'une interdiction des armes chimiques.

Il existe un autre domaine auquel les compétences canadiennes pourraient s'appliquer, à savoir le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a joué un rôle important dans les négociations menant au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Nous continuons à nous intéresser aux développements dans ce domaine en raison de notre situation géographique et de notre apport important au domaine des satellites de communications. La question du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique est à l'ordre du jour du Comité du désarmement à Genève. J'espère donc que le Canada pourra contribuer à l'élaboration d'un accord vérifiable au sein de cet organisme.

Si les problèmes de vérification varient selon le système d'armement, il est pourtant extrêmement important que nous comprenions mieux l'importance de la possibilité de vérification des accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que des coûts croissants de cette vérification. C'est pour cette raison que les résultats de la
